



COMMISSION DES ACTIONS SOCIALES ET CITOYENNES

PROCES-VERBAL

REUNION du 04 SEPTEMBRE 2026 – 16h30

Présents : CHEVALLIER Martine, GALLE Philippe (par téléphone), GILLET Jean-Claude.

Assiste : DURAND Fabrice (Directeur Administratif)

Début de la réunion : 16h30

1- DEMANDES CLUBS SERVICE CIVIQUE 2026-2027

La Commission prend connaissance de la liste complémentaires des clubs demandeurs hors délai à l'accueil de Volontaire en Service civique pour la saison 2026-2027 et du nombre de postes restant à attribuer :

- CHANCEAUX A.S. : demande de 1 poste supplémentaire
- FONDETTES A.S. : demande de 1 poste
- JOUE PORTUGAIS : demande de 2 postes
- NOTRE DAME D'OE E.S. : demande de 1 poste supplémentaire
- VAL SUD TOURAINE R.C. : demande de 1 poste
- VAL DE BRENNE F.C. : demande de 1 poste
- ST CYR : demande de 2 postes
- TOURS SUD A.S. : 1 poste attribué par la Commission d'Appel général en sa réunion du 03 septembre

Compte tenu des obligations non respectées par certains clubs en 2025-2026,

Compte tenu du nombre de poste attribués au District d'Indre-et-Loire par la Ligue,

Compte tenu du nombre de poste déjà attribués par la Commission en sa réunion du 3 juillet,

Compte tenu des demandes complémentaires reçues par les clubs s'étant déjà vus attribuer 1 service civique, notamment CHANCEAUX et NOTRE DAME D'OE,

Compte tenu des avis reçus du Service Départemental de Jeunesse, Engagement et du Sport d'Indre-et-Loire sur les clubs suivants : F.C. CHAMBRAY, E.B. ST CYR et A.S. TOURS SUD.

La Commission décide du nombre de poste supplémentaires de Volontaires attribués par ces clubs demandeurs :
Cf. Annexe.

2- CAHIER DES CHARGES SERVICE CIVIQUE 2026-2027

La Commission établit le cahier des charges pour les clubs d'accueil avec les orientations suivantes :

- 5 Missions service civique possibles : communication, football féminin, actions citoyennes, football loisir, transition écologique.
- Interdiction d'être licencié joueur dans le club.
- Interdiction d'encadrement des entrainements ou des matchs
- Tuteur formé au module « découverte du rôle de tuteur » (1.5 journée) depuis moins de 3 ans.
- Un tuteur bénévole peut encadrer un volontaire
- Un tuteur salarié dans le club peut encadrer deux volontaires maximum. Les apprentis ne sont pas considérés comme salariés permanents.
- Formation obligatoire au P.S.C. pour les Volontaires non formés depuis moins de trois ans.
- Formation obligatoire à la F.C.C. (Formation Civique et citoyenne) à pour chaque Volontaire
- Formation obligatoire à l'animation et à la gestion du P.E.F.
- Remise du Bilan nominatif en fin de mission pour chaque Volontaire
- Remise de l'Attestation de paiement mensuel pour chaque volontaire
- Réalisation de 15 actions P.E.F. minium (Programme Educatif Fédéral) pour le compte du club à raison de 2 actions saisies par mois.
- Réalisation d'une action citoyenne pour le compte du club à choisir parmi celles proposées par le dispositif fédéral Marquer Demain :
 - Gestes qui sauvent,
 - Octobre Rose,
 - Téléthon,
 - Collecte de vêtements et denrées alimentaires ou jouets (Secours Populaire ou Croix Rouge).
 - Action Développement durable.
- Réalisation d'une action de promotion d'une nouvelle pratique de football (futnet ou foot en marchant auprès des public cibles). Cette action « nouvelle pratique » doit se faire en collaboration avec le District d'Indre-et-Loire dans le cadre du développement de ces pratiques.
- Participation à une conférence organisées par le District sur le thème de la lutte contre les incivilités. La Commission réfléchit à un thème possible à proposer aux dirigeants des clubs et aux services civiques dans les clubs. La protection de l'enfance sur internet, la gestion responsable des déchets ou la lutte contre les discriminations sont évoqués.

Les dossiers de création des contrats service civique devront parvenir avant le vendredi 16 octobre dernier délai pour un début du contrat au plus tard le 1^{er} novembre 2026.

Les présentes décisions sont susceptibles de recours devant la Commission Départementale d'Appel Général du District d'Indre et Loire de Football (secretariat@indre-et-loire.fff.fr), dans les conditions de forme prévues aux articles 188 à 190 des Rèlements Généraux de la FFF et 44 des Rèlements Généraux de la Ligue et de ses Districts : - dans un délai de 7 jours à compter du lendemain du jour de leur notification ou publication.

Martine CHEVALLIER

A handwritten signature in black ink, appearing to be 'M. Chevallier', written over a faint circular stamp.

Présidente

Annexe : Nombre de poste de volontaire Service Civique attribués par club (Total demandes)

Clubs	Nbre de postes salariés	Nbre de postes SC 2025-2026	Nbre de postes SC attribués 2026-2027	Commentaires
AMBOISE AC	0	2	1	Formation FCC x1 non réalisée
AVOINE OCC	1	2	2	
AZAY-CHEILLE SC	1	1	2	Si documents manquants reçus
BOUCHARDAIS AF	1		1	Tuteur à former
CHAMBRAY FC	0		0	Avis négatif DRAJES
CHANCEAUX AS	0		2	1 tuteur bénévole par poste
CHARGE ES	0	1	1	Si session GQS à organiser
CLERE LES PINS FC	0		1	Tuteur à former
ESVRES A.S.	0		1	Tuteur à former
ETOILE VERTE FC	0	1	1	
FONDETTES	0	0	1	Demande 2026-2027 en retard. Un document manquant 2024-2025 doit être fourni.
GATINES CHOISILLE FC	0	1	1	
JOUE PORTUGAIS US	0	1	1	Demande 2026-2027 en retard – Tuteur à former.
LA MEMBROLLE FC	0	1	1	Si documents manquants reçus
LA RICHE R.	1	2	2	
LOCHES AC	1	1	2	
LOIRE ET VIGNES	0	1	1	Si documents manquants reçus
LUYNES AS	0	1	0	Pas de demande en 2026-2027
MONTLOUIS FC	1	3	2	Si documents manquants reçus
MONNAIE US	0	1	1	

MONTS AS	0	2	1	Si documents manquants reçus
NOTRE DAME OE ES	0	1	2	1 tuteur bénévole par poste
PARCAY-MESLAY AFC	0	1	0	Formation PCS1 non effectué
PAYS LANGEAISIE FC	0		1	Tuteur à former
PAYS MONTRESOROIS FC	2		1	Tuteur à former
REIGNAC-CHAMBOURG VI	0	1	0	Pas de demande en 2026-2027 – Docs en attente
RENAUDINE US	1	1	2	
SOUVIGNE VILLIERS ST L.	0	1	0	FCC non effectuée - GQS annulée - Docs en attente
ST AVERTIN AS	1	3	2	
ST CYR EB	1	3	1	GQS annulée - Docs en attente – Avis négatif DRAJES – Suivi rapproché du District
ST PIERRE US	1	1	0	GQS annulée deux années de suite
ST SYMPHORIEN FA	2	2	2	Si documents manquants reçus
STE MAURE-MAILLE FC	0	1	1	Si documents manquants reçus
TOURS SUD AS	1	3	1	FCC non effectuée - GQS annulée - Suivi rapproché du District
UNION FOOT TOURAINE	1	3	2	FCC x2 et PCS1 x2 non effectuée
VAL DE BRENNE F.C.		0	1	Demande 2026-2027 en retard – Tuteur à former.
VAL DE CISSE FC	0	1	0	GQS annulée deux années différentes
VAL DE CHER FC	0	3	2	
VAL DE VEUDE ES	0	2	1	Si documents manquants reçus
VAL SUD TOURAINE R.C.	0	0	1	Demande 2026-2027 en retard – Tuteur à former.
VILLE AUX DAMES ES	0	1	1	Si documents manquants reçus
VEIGNE CST	0	1	1	

VERON FC	0	1	1	Si documents manquants reçus
DISTRICT 37	0		1	Poste chargé des actions sociales et citoyennes
TOTAL	13	51	49	